

USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur une autorisation d'usage conditionnel, telle que présentée par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **9 janvier 2023, à compter de 20 h**, à la Maison St-Louis, au 35, rue de la Fabrique, à Varennes.

Demande numéro 2022-122– 113, rue Martin
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire

Le motif de la demande vise à permettre l'aménagement d'un logement complémentaire. Le terrain est situé dans la zone H-431.

Une présentation du dossier est disponible à la suite du présent avis.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires à la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, d'ici cette date, aux coordonnées suivantes :

Service des Affaires corporatives et du Greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**.

Donné à Varennes ce 21 décembre 2022.

La Conseillère Juridique du Service des Affaires corporatives et du Greffe,



Me Éléa Claveau, notaire, OMA



**Document accompagnant l'avis public pour la
demande d'usage conditionnel n° 2022-122 afin de
permettre l'aménagement d'un logement
complémentaire sis au 113, rue Martin**

PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (BÂTIMENT VISÉ)



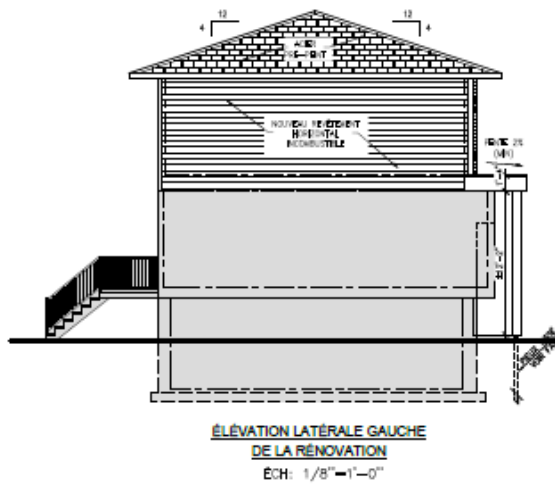
PRÉSENTATION DU DOSSIER (BÂTIMENT PROJETÉ)

Élévation avant

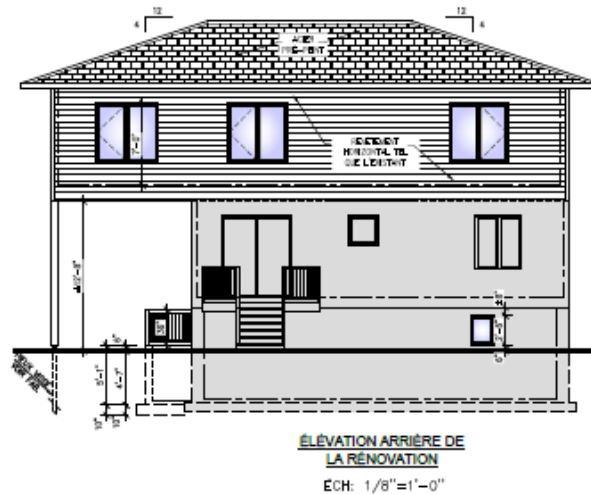


PRÉSENTATION DU DOSSIER (BÂTIMENT PROJETÉ)

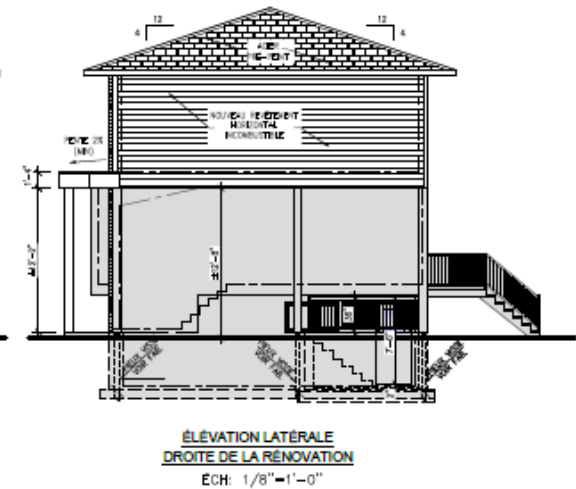
Élévation latérale gauche



Élévation arrière



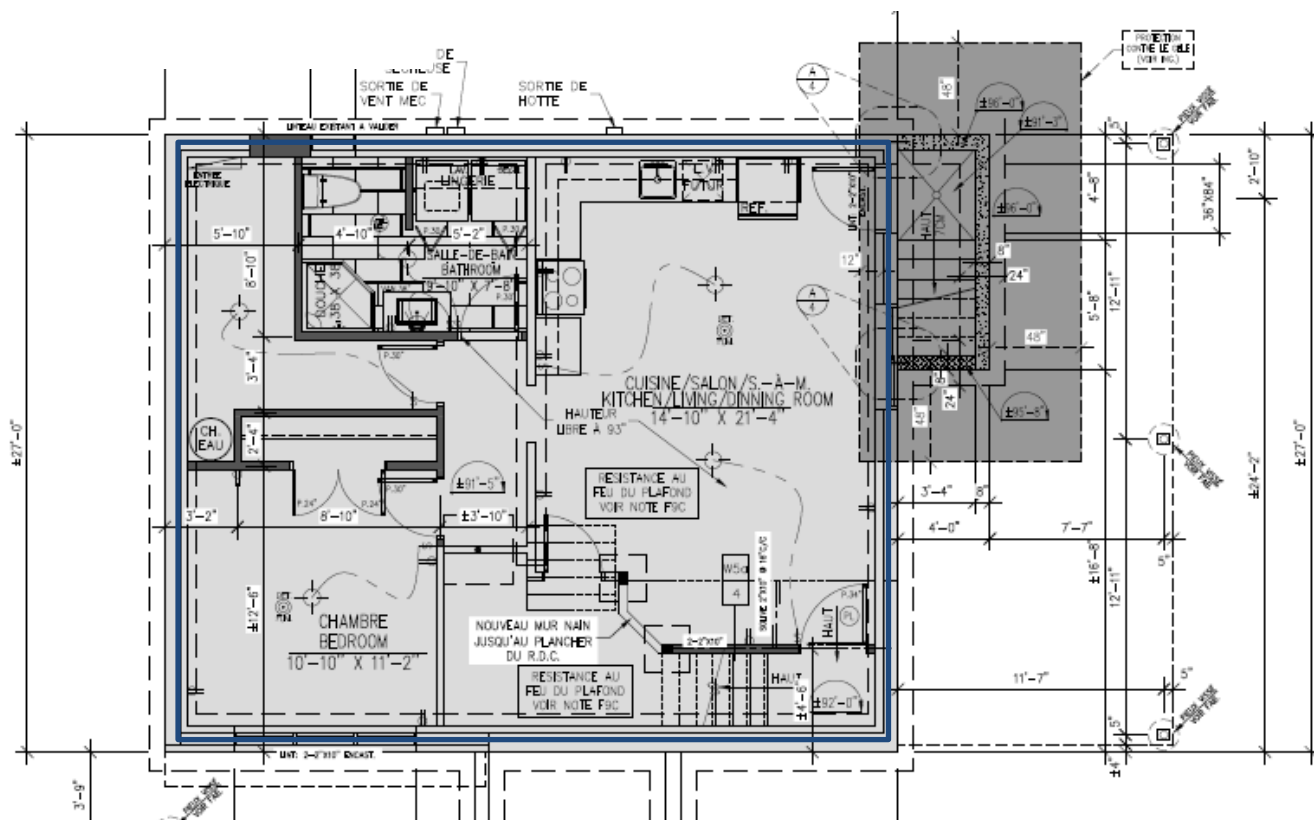
Élévation latérale droite



PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL)

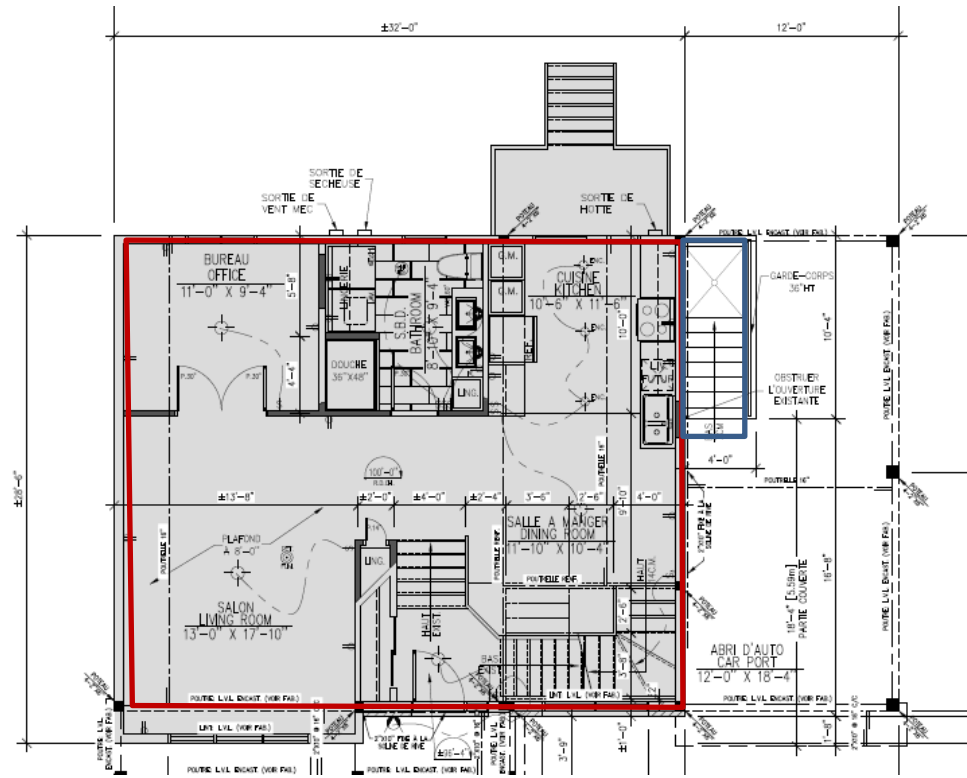
— Espace destiné
au logement principal

— Espace destiné
au logement complémentaire (totalité du
sous-sol)



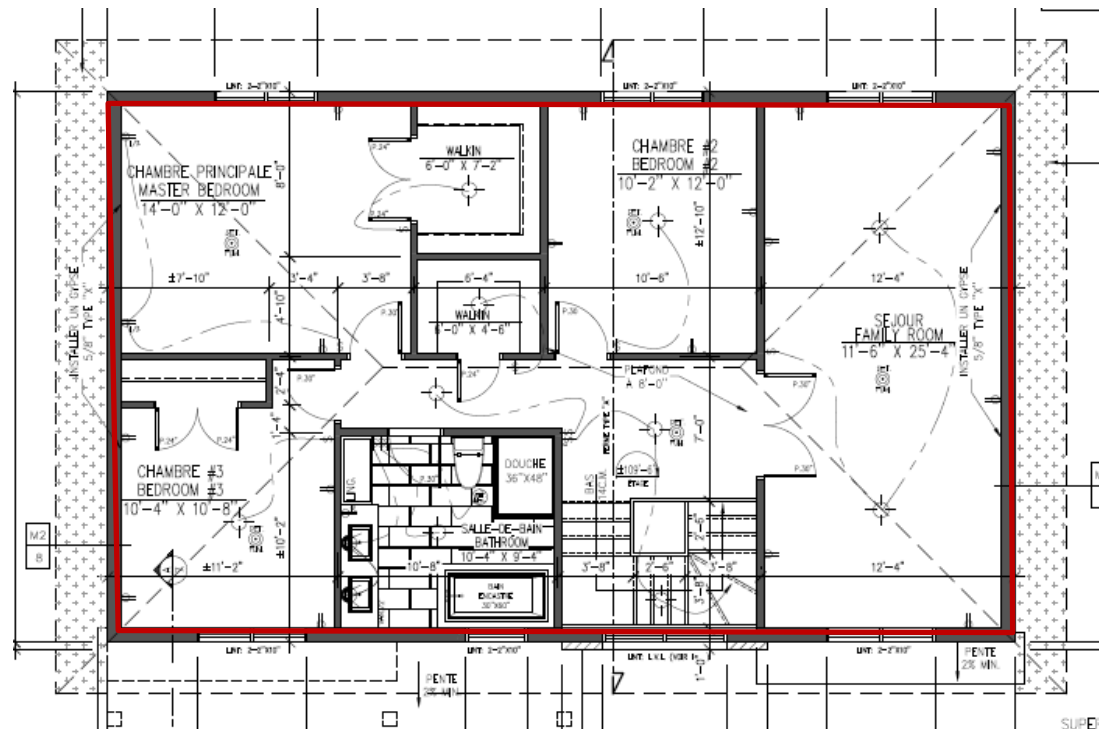
PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE)

- Espace destiné au logement principal (totalité du rez-de-chaussée)
- Espace destiné au logement Complémentaire (accès au sous-sol via un escalier extérieur)

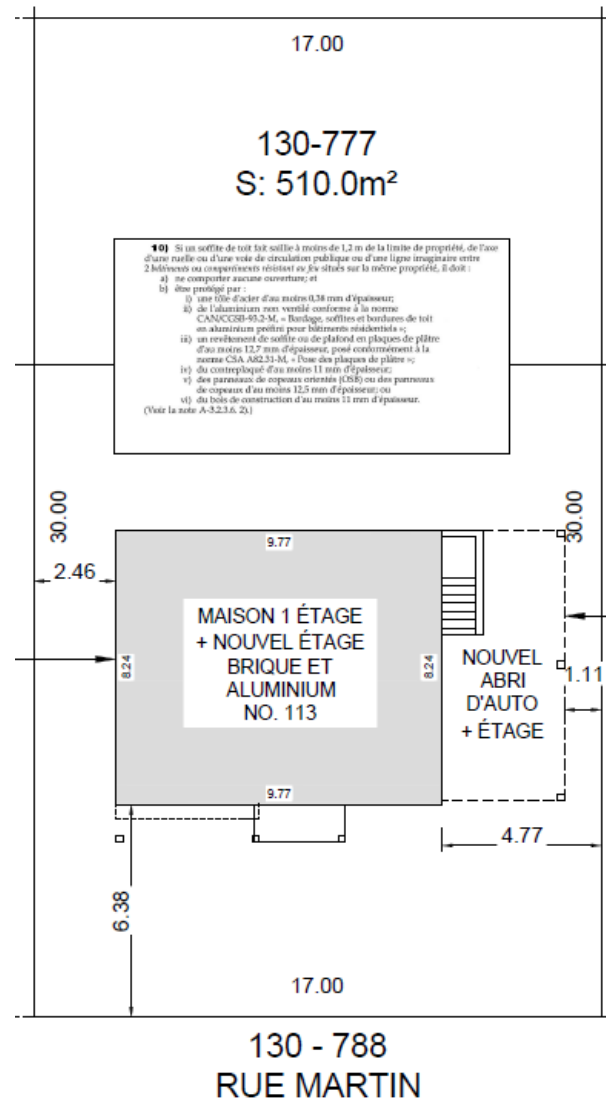


PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE)

- Espace destiné au logement principal (totalité de l'étage ajouté)
- Espace destiné au logement complémentaire



PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN D'IMPLANTATION DE L'AGRANDISSEMENT)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DES AUTRES LOGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE SECTEUR)

Localisation du 113, rue Martin



Légende:

- Logement complémentaire conforme
- Logement complémentaire en demande
- Logement complémentaire qui n'a pas fait l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les usages conditionnels # 710

NATURE DE LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Demande d'usage conditionnel afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 113 rue Martin, le tout, tel que présenté sur les plans de la compagnie Plans Design, dossier « R22-133 » en date du 15 novembre 2022.

Le projet consiste à agrandir le bâtiment en ajoutant un étage afin de pouvoir aménager un logement complémentaire au niveau du sous-sol. La totalité du sous-sol sera destinée au logement complémentaire. La proportion de plancher du logement représente environ 25 % de la superficie totale de plancher. L'accès se fait par une porte située sur le mur latéral droit du bâtiment. Pour les matériaux de revêtement extérieur, le revêtement sera réutilisé (maçonnerie) et le revêtement métallique sera remplacé pour du revêtement identique (blanc). Les fenêtres seront blanches.

Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 décembre 2022. Les membres ont fait une recommandation favorable.